

**ALTEXA**  
Société Anonyme au capital de 192 000 €  
Siège social : 4, Cour Etienne Jules Marey  
72000 LE MANS  
333 203 099 RCS LE MANS

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le trente et un mars, à neuf heures

Les associés de la société ALTEXA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Sont présents :

- Monsieur Michel FILOCHE,
- Monsieur Jean Pierre VOGEL,
- Monsieur Benoît LEROY associé agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de Gérant de la société PLBC CONSEILS, associée,
- Monsieur Guillaume BLANCHARD, associé agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de Gérant de la société AGO FINANCES, associée,
- Monsieur Laurent GODRET, associé agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de Gérant de la société RPG, associée.

Ensemble seuls associés totalisant huit cent quarante et une (841) actions, soit l'intégralité du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Laurent GODRET préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Guillaume BLANCHARD, présent et acceptant, est désigné scrutateur et secrétaire à l'assemblée.

Le président de séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité.

*M* *GF*  
1 *GB*

Le président de séance dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires :

- le rapport du conseil d'administration,
- les statuts de la société;
- le projet de statuts sous forme de SAS,
- la copie du procès-verbal du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président de séance déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée,
- Adoption des statuts sous sa nouvelle forme,
- Nomination des organes de direction de la société,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social et que les conditions légales sont réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 227-3 du Code de commerce, de **transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.**

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 192 000 euros.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

MF  
M 2 GB

## DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la transformation de la société, les fonctions de Président du Conseil d'Administration - Directeur Général de Monsieur Laurent GODRET prennent fin à compter de ce jour.

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de **Président** de la Société sans limitation de durée :

- Monsieur **Laurent GODRET**,  
né le 28 avril 1970 à GOUVIEUX (60),  
de nationalité française,  
demeurant 4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS.

Monsieur Laurent GODRET, présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Le Président dirige et administre la Société. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la transformation de la société, les fonctions de Directeur Général Délégué et d'Administrateur de Messieurs Benoît LEROY, Guillaume BLANCHARD et Michel FILOCHE prennent fin à compter de ce jour.

MF  
GEB  
mf  
3

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de **Directeurs Généraux**, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- Monsieur **Guillaume BLANCHARD**,  
né le 12 juin 1983 à BEAUPREAU-EN-MAUGES (49),  
de nationalité française,  
demeurant 4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS.

Et

- Monsieur **Benoît LEROY**,  
né le 12 novembre 1976 à CHARTRES (28),  
de nationalité française,  
demeurant 4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS.

Messieurs Guillaume BLANCHARD et Benoît LEROY, présents à l'assemblée, déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Sauf limitation ultérieure de leurs pouvoirs, ils disposeront des mêmes pouvoirs dont est investi le Président pour représenter la société à l'égard des tiers et agir en toutes circonstances, dans le respect des dispositions légales et statutaires.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 30 juin 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "mf", "G", and "M".

## SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, est signé par les associés de la société.

**Jean Pierre VOGEL - Associé**



**Michel FILOCHE - Associé**



**Laurent GODRET - Associé**  
Gérant de la société RPG - Associée



**Guillaume BLANCHARD - Associé**  
Gérant de la société AGO FINANCES - Associée



**Benoît LEROY - Associé**  
Gérant de la société PLBC CONSEILS - Associée

